

Les informations importantes

Spécial novembre 2020

Année scolaire 2020/2021



Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire dans le respect

des règles sanitaires :

Gestes barrière : hygiène des mains, port du masque, nettoyage et aération des locaux, limitation du brassage des élèves...



Protocole sanitaire

Le port du masque est désormais obligatoire pour les élèves à partir du CP.

Dans les prochains jours, la municipalité va fournir à chaque élève d'élémentaire, 2 masques en tissus et lavables.

Quel rôle jouer en tant que Parent d'élève

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ à l'école.

Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement, ou un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.

Veuillez fournir à vos enfants des mouchoirs en papier jetables.

Les poubelles doivent être utilisées pour les mouchoirs comme pour les masques jetables.

L'arrivée et le départ des élèves sont étalés dans le temps pour éviter les rassemblements.

Les horaires suivants doivent impérativement être respectés.

CYCLE 1 (maternelle) et **CYCLE 3** (CE2 de Madame Barbry, CM1 et CM2) : accueil entre 8h20 et 8h30

CYCLE 2 (CP, CE1 et CE2 de Madame Besol) : accueil entre 8h30 et 8h40.

Les élèves du cycle 2 ne seront plus regroupés entre les deux grilles entre 8h20 et 8h30...Merci de votre compréhension.

Un registre des retards sera mis en place. Au bout de 3 retards l'élève ne sera plus accueilli en dehors des heures d'ouverture. Il est de la responsabilité des familles de respecter les horaires et d'amener les élèves à l'heure à l'école.

Pour les questions :

Condorcet :
ce.0592511j@ac-lille.fr

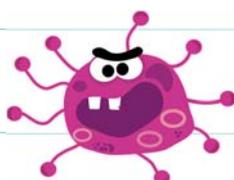
Médecin scolaire :

Mme BERTHELOT

tel : 03.20.81.59.72

CMS-Wattrelos@ac-lille.fr

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.



UN SEUL ACCOMPAGNATEUR par enfant qui doit porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

L'accès aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire (sur rendez-vous) et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

